



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le / 3 SEP. 2015

Référence : CP/A15015023-A15012749-D15016043
vos réf. : PMR/CC/CR/N°48/2015 // CB/120515

COPIE

Madame la Sénatrice,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Député-Maire,

Par courriers du 12 mai puis du 8 juin, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du loup dans le département des Hautes-Alpes, en particulier sur les moyens mis à disposition des opérateurs chargés de la mise en œuvre des tirs de prélèvement décidés par l'autorité préfectorale.

Je considère indispensable que les services et organisations chargés de ces tirs disposent en quantité suffisante d'armes et d'autres moyens (tels ceux permettant une vision nocturne des loups) en vue de l'efficacité des tirs.

C'est pourquoi les services de l'Etat et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) se sont progressivement dotés de tels équipements dont une partie peut être mutualisée et mise à disposition sur demande des organisations intéressées.

La cellule nationale de l'ONCFS chargée du soutien aux opérations d'intervention sur les loups doit être sollicitée dès lors que du matériel est nécessaire.

Dans la situation décrite dans vos courriers, suite à son intervention, les opérateurs chargés du tir de prélèvement ont pu être munis d'un thermo-viseur (ou caméra thermique) pour aider à la détection des loups de nuit.

Madame Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes
Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil départemental
Monsieur Pierre-Yves MOTTE, Président de la Chambre d'Agriculture
Monsieur Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes, Maire de l'Argentière-la-Bessée
Hôtel de Ville
10 avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

J'ai demandé à mon administration de réunir le 9 septembre prochain, le président de la Fédération nationale des chasseurs, le président de l'Association nationale des lieutenants de louveterie ainsi que le directeur général de l'ONCFS afin d'engager à une mobilisation la plus large possible des moyens humains et techniques en vue de la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loup.

A cette occasion, il sera rappelé à chacun la nécessité de l'efficacité des tirs dès lors qu'ils sont décidés et celle d'adapter nos moyens et procédures d'intervention aux besoins exprimés qui doivent, si le besoin est manifeste, conduire à de nouvelles acquisitions d'armes et moyens de détection.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, Messieurs les Présidents, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.


Ségolène ROYAL